
DÉCISIONS de la 7^e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 14 mars 2017 à 17 h 30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

07.01 Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté:

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption d'un procès-verbal
4. Présentation des nouvelles personnes déléguées
5. Mandat du Comité des statuts / Canevas de questions
6. Mobilisation
 - a. Inclusion / Plan d'action
 - b. Tâche
7. Avis de motion / Modifications aux statuts
8. Sujets divers

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

07.02 Que le procès-verbal de la 6^e Assemblée des personnes déléguées, tenue le 14 février 2017, soit adopté avec la modification identifiée, sous réserve de modifications supplémentaires à faire parvenir à l'Alliance avant le 17 mars 2017, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

MANDAT DU COMITÉ DES STATUTS / CANEVAS DE QUESTIONS

07.03 Que la question 4 soit modifiée de la façon suivante : « Est-ce que parmi les membres du CA, au moins un devrait provenir de chacun des secteurs, de chacun des ordres d'enseignement ou d'un groupe d'intérêt particulier ? Expliquez. »

07.04 Que la question 5 soit modifiée de la façon suivante : « Est-ce que la notion de suffrage universel est importante en comparaison au suffrage par secteur, par ordre d'enseignement ou par groupe d'intérêt? Pourquoi? »

07.05 Que la question 7 soit modifiée de la façon suivante : biffer« En fonction de ce que vous avez répondu aux questions 5 et 6 ».

MANDAT DU COMITÉ DES STATUTS / CANEVAS DE QUESTIONS (SUITE)

07.06 Que l'Assemblée des personnes déléguées adopte le canevas de questions pour la rencontre du 30 mars 2017 présenté au document APD.1617.033, avec les modifications identifiées.

MOBILISATION – PLAN D'ACTION INCLUSION

07.07 Que la proposition Nault soit référée au Conseil d'administration.

07.08 Que l'Assemblée des personnes déléguées adopte le plan d'action comme proposé au document APD.1617.034 – MODIFIÉ.

AVIS DE MOTION / MODIFICATION AUX STATUTS

07.09 Étant donné le peu de temps restant, que l'Assemblée des personnes déléguées soit ajournée et que le point « Avis de motion / Modification aux statuts » soit traité lors de la prochaine rencontre.